

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

N° 2011/168

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 20 DECEMBRE 2011

Présents : 27
Excusés : 7
(7 pouvoirs)
Absent : 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :
Mme de LUZE et
Mme LELIEVRE

Le vendredi seize décembre deux mille onze à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel APCHIN, Maire, sur convocation faite par lui le huit décembre deux mille onze.

Etaient présents : M. APCHIN, Maire – MM. JAMIN, LOYEAU, DURAND, Maires Délégués – MM DUFOUR, PERINELLE, Mme DAMAS, M. LE NUD, Mmes VOLLAND, de LUZE, M. HAUDRY, Mme MESNARD, Adjoint – MM. RODRIGUEZ, BATAILLE, Mme LENFANTIN, MM. BENOIST, DAVIAUD, Mme GAREL, M. ROBIN, Mme MONJAUZE, MM MARCHAND, GOUZY, Mme LELIEVRE, M. PROD'HOMME, Mme GUILLON, MM. CARDET, HOUTIN, Conseillers Municipaux.

Excusés : MM NERON, HUGOT, Mme REGNIER, M. HAMON, Mmes TUBIANA, BABA et HUU qui ont donné respectivement pouvoir à M. LOYEAU, Mmes de LUZE, MESNARD, M. DUFOUR, Mme LELIEVRE, M. CARDET et Mme MONJAUZE.

Absente : Mme LACAZE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

1 - Le contexte économique et financier

Il n'est guère besoin de rappeler que la crise de la dette souveraine des états de la zone euro mine le climat économique et génère de fortes inquiétudes sur l'avenir à court terme de la monnaie unique et même de l'union européenne. Qu'en sera-t-il de l'euro dans quelques semaines, dans quelques mois ? Nul ne le sait aujourd'hui.

La suspicion est devenue la règle et il n'est pas de jour qui n'apporte une nouvelle annonce de dégradation de la note de tel ou tel état, ou de telle ou telle grande banque. Ce qui ne manque pas d'entraîner une hausse des taux auxquels ces états, dont le nôtre, mais aussi l'Allemagne, empruntent sur les marchés financiers les liquidités dont ils ont besoin pour faire face à leurs échéances.

La nécessaire réduction des déficits publics, que de nombreux états ont sans cesse renvoyée à plus tard, est soudain brutalement devenue un dogme d'autant plus prégnant que la pression des agences de notation et des marchés se fait plus forte. Au risque de mettre à mal la croissance de nos économies déjà bien faible comparée à celle des pays dits émergents. Au risque aussi de relancer les tentations protectionnistes, les égoïsmes et les nationalismes.

Victime d'une construction hasardeuse, sans réelle unité politique, fiscale et sociale, faute d'une stratégie lisible, cohérente et stable, et sans réelle direction, l'Europe est en panne et prête le flanc à des spéculations destructrices.

Qu'y pouvons nous, sinon souhaiter que les dirigeants européens sachent d'urgence faire taire leurs divergences et s'entendre sur l'essentiel : faire front commun contre la spéculation financière, admettre qu'il faudra partager les richesses mais aussi les pertes, et surtout sauver l'union européenne, qui malgré tous ses défauts nous a assuré 60 ans de paix.

Nous allons sans doute devoir vivre quelques années plus difficiles, avec un argent public plus rare, une fiscalité en hausse, un pouvoir d'achat en stagnation, une croissance au ralenti et malheureusement un chômage important.

2 – L'évolution de la Ville de Saumur depuis 2008

L'examen des orientations budgétaires de notre municipalité doit se mesurer à l'aune de ce qui a été réalisé depuis le début de cette mandature, et de ce qui reste à faire.

2 – 1 Le redressement des finances

L'assainissement des comptes a permis à la Ville de retrouver une situation financière positive et la crédibilité indispensable vis à vis de l'autorité administrative et des financeurs.

La capacité d'autofinancement s'est améliorée, permettant le déploiement de nombreux chantiers de rénovation urbaine et de modernisation des équipements publics.

Depuis le début de notre mandat, les dépenses d'investissement consacrées à l'équipement s'élèvent à près de 40 M€, soit environ 10 M€ par an, beaucoup plus qu'auparavant.

Et ceci, sans aggraver la dette de la Ville, bien au contraire, puisque nous l'avons réduite de 1,8 M€, en la ramenant de 43,1 M€ (février 2008) à 41,3 M€ (décembre 2011), hors PPP éclairage public.

2 – 2 Les principales réalisations

L'espace public a bénéficié de moyens importants permettant de restaurer 70 km de voiries, dont toutes les rues du quartier ancien, la place de l'Arche d'Orée, l'avenue du Général de Gaulle, le boulevard Delessert, le rond-point du théâtre, les rues Dacier, Alsace, Patenôtriers, Portail Louis, Maréchal Leclerc, de la Grise, etc... outre de nombreuses rues et voies dans les communes associées, notamment la traversée de Dampierre. Egalement d'aménager un joli square à l'église Saint Nicolas, d'installer en partenariat avec la SemAE et SLH de nombreuses stations de colonnes enterrées pour le dépôt des déchets, des toilettes publiques modernes, etc...

Avec l'aide de nos principaux partenaires (Etat, Région, Département) le patrimoine architectural est l'objet de vastes chantiers :

- au château, le Pont Dormant est neuf, l'escalier d'honneur est en restauration, l'édifice lui-même et les remparts sont sous surveillance
- l'église Saint-Pierre est sécurisée et va être consolidée
- celles de Saint Hilaire et de Saint-Lambert ont été restaurées,
- la rénovation par l'Agglo du théâtre et sa transformation en pôle culturel et artistique, doté d'une belle terrasse sur la Loire, vient de commencer et va s'échelonner jusqu'à l'automne 2013.

Le patrimoine immobilier est géré de près. De nombreux biens immobiliers dont la Ville n'avait pas l'usage ont été vendus (notamment les anciens abattoirs), les plus vétustes sont ou seront détruits. Les écoles sont progressivement rénovées. Dotée d'un pôle d'échanges multimodal et de nouveaux parkings, la gare SNCF est rénovée et préfigure la revitalisation de ce quartier, commencée avec la démolition de l'ancien garage Peugeot et la prochaine édification à sa place par SLH de logements et de locaux commerciaux et tertiaires.

Afin d'unifier le patrimoine locatif social, la SIEMS est en voie d'absorption par SLH, qui de son côté rénove à marche forcée son parc locatif dans le cadre du PRU.

Les services municipaux se modernisent, les équipements publics sont remis en état ou remplacés, le stade d'honneur des Rives du Thouet est désormais aux normes de la fédération de football et doté de vestiaires neufs, un terrain de football neuf a été aménagé au Petit Souper, le dojo Gil Merck est disponible pour les pratiquants d'arts martiaux, les sols des gymnases des Hauts sentiers et du Clos Coutard sont refaits à neuf, des parcours de santé sont installés au Chemin Vert, à Millocheau et à Offard, le stand de tir du Marsolleau est rénové.

Une large part des espaces agricoles de Saint-Lambert a été réorganisée dans le cadre du remembrement financé par la Ville avec l'aide du Conseil Général.

Le camping d'Offard est confié à un nouvel exploitant, financièrement solide, et qui a commencé à le rénover sérieusement pour le mettre au standard 5 étoiles dès 2012.

Deux nouvelles ZAC ont été créées à Bagneux et à Saint-Hilaire pour y aménager de nouvelles zones d'habitation, et trois nouveaux lotissements sont prévus à Saint Lambert, à Saint Hilaire et à Bagneux.

2 – 3 Activité économique

Ce domaine est de la compétence de l'Agglo, mais la Ville ne saurait en être absente. Il appartient aux élus de donner les impulsions et de créer les conditions d'une attractivité et d'une dynamique porteuses de développement.

Grâce à des entreprises nouvelles (Ponticelli, Carrefour Market, Courtepaille, Pataterie), grâce à celles qui s'agrandissent ou se modernisent (Unil-Opal, Galerie Leclerc, InterMarché), grâce à celles qui construisent des installations neuves (Huilerie de la Croix Verte, Transports Rosette), grâce à la politique menée par l'Agglo d'usines et d'ateliers relais, grâce au dynamisme des professionnels du tourisme, grâce aux agriculteurs, maraîchers, arboriculteurs, vigneron et entreprises de la filière viticole, qui tirent de la terre le meilleur de ce que la nature peut produire, grâce aux commerçants qui rénovent leurs magasins ou en créent de nouveaux, grâce enfin aux entreprises et chantiers d'insertion qui apportent réconfort et formation aux demandeurs d'emploi les plus fragiles.

Grâce à tous ces agents économiques, le renouveau de Saumur s'inscrit dans un élan que les observateurs s'accordent à reconnaître, et qui finira par être favorable à l'emploi.

2 – 4 Action sociale et éducative

Que ce soit par des subventions directes ou par l'intermédiaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville soutient financièrement nombre d'acteurs associatifs dont les actions sont jugées créatrices de lien social, et essentielles à un bon équilibre social et éducatif.

Par exemple, la Ville a fait le choix d'un soutien financier exceptionnel au bénéfice de l'Association Habitat Solidarité afin de pallier à ses difficultés conjoncturelles de trésorerie.

L'espace Jean Rostand accueille beaucoup d'associations pour des séances de travail, des assemblées générales ou des réunions festives, ainsi qu'un point d'accès au droit pour des consultations juridiques gratuites.

Ainsi, il s'y tient de multiples permanences au service des Saumurois : Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Planning Familial, SOS Femmes, CIATH (comité intercommunal pour tout handicap), etc...

Les écoles maternelles et élémentaires publiques sont progressivement rénovées pour améliorer l'accueil et la sécurité des enfants, et réduire la dépense énergétique. Toutes les écoles, publiques et privées, sont désormais dotées d'un tableau blanc interactif pour mieux familiariser les élèves avec l'informatique et les ressources de l'internet.

Le Centre Communal d'Action Sociale a été réorganisé à l'Hôtel des Patenôtriers pour offrir un meilleur accueil aux personnes en difficulté. Entourée de ses partenaires au sein de l'Atelier Santé, la Ville mène une action de prévention des conduites à risque et de lutte contre les addictions. En 2011, l'effort s'est porté sur les bénéfices d'une alimentation saine au cours de la semaine du goût.

Un Pôle Petite Enfance intégrant plusieurs services relatifs à la petite enfance a vu le jour. On y retrouve désormais l'Espace Parents (auparavant localisé au Centre Hospitalier), le Relais d'Assistantes Maternelles ainsi que les permanences d'inscription des familles au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. Le regroupement de l'offre facilite l'identification par l'utilisateur des services municipaux en lien avec la petite enfance et la parentalité.

La crèche Reine de Sicile vient d'être agrandie de 17 places supplémentaires, une maison de l'enfance de 60 berceaux avec une ludothèque va être construite au Chemin Vert. L'ex école Jules Ferry, devenue inutile, abrite désormais l'accueil de loisirs "L'île des enfants".

Un nouveau projet a été adopté au Centre Social Jacques Percereau, remettant les missions de médiation au cœur de ses préoccupations afin que les publics les plus vulnérables réinvestissent cet équipement de proximité et accèdent à l'intégralité de leurs droits (sociaux, médicaux...).

Pour la première fois, une analyse approfondie des besoins sociaux a été effectuée, associant près de 80 partenaires institutionnels et associatifs. Régulièrement actualisée, et complétée par l'étude des thématiques Culture et Citoyenneté, elle servira de support au futur projet de CUCS à engager en faveur des populations les plus défavorisées. Pour ce faire, nous avons organisé un séminaire "Politique de la Ville" pour adapter l'appel à projet 2012 à partir du diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux et favoriser la coopération par une meilleure connaissance des opérateurs et des actions.

2 – 5 Culture et animations

A Saumur, il y a toujours quelque chose à voir ou à visiter : les expositions au château, à la mairie, à la chapelle Saint Jean ou à la Sénatorerie, les visites proposées par le service Ville d'Art et d'Histoire, les festivités organisées avec le comité des fêtes de la Ville et les comités de quartier, le Carrousel et les manifestations équestres, les tournois sportifs d'envergure nationale ou internationale, les animations de Noël (avec l'an dernier le ski de fond qui a ravi les petits et les grands, et cette année une piste de luges), sans oublier les musées et les nombreux spectacles culturels. A chaque fois, la Ville y prend une part significative, par un soutien financier ou par un support technique.

Malgré la fermeture du théâtre, une saison culturelle de qualité est proposée chaque année, dotée de programmes variés de spectacle vivant, de théâtre classique ou contemporain, et de musique. La médiation culturelle à destination des jeunes y tient une place importante. Le public saumurois ne s'y est pas trompé, qui vient en grand nombre à Beaurepaire, métamorphosée en théâtre provisoire.

Réorganisée, l'école d'art accueille au Jardin des Plantes de plus en plus d'amateurs d'art graphique et plastique, de talent et de tous âges.

Le théâtre de verdure construit au château a accueilli cet été les animations de jour et les 13.000 spectateurs du Trésor des Ducs d'Anjou, venus curieux et repartis enchantés. Cet aménagement pérenne pourra recevoir à l'avenir bien d'autres spectacles et animations. Et nous l'espérons bien, le Festival d'Anjou.

2 – 6 Démocratie de proximité

Deux fois par an, les élus vont à la rencontre des habitants des quartiers de Saumur lors de réunions en salle ou à l'occasion de promenades sur le terrain, pour voir concrètement ce qui peut être amélioré.

Un Conseil des Sages a été mis en place dans un esprit de concertation et de proposition, afin d'associer les anciens à l'élaboration de projets d'intérêt général et de profiter de leur expérience. Un nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été élu en 2010 pour un mandat de 3 ans.

2 – 7 Sécurité publique

Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs permet désormais aux saumurois d'être informés sur les risques éventuels encourus, et sur les mesures à prendre en cas de survenance d'un de ces risques.

Les protections contre les crues de Loire ont été remplacées, les conditions de déplacement urbain des personnes à mobilité réduite améliorées, de nouveaux itinéraires piétonniers aménagés.

Des défibrillateurs cardiaques sont disponibles dans les espaces publics, devant les mairies et certaines pharmacies.

La police municipale – dotée en été d'une patrouille cavalière – accomplit ses missions de prévention et de surveillance de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Pour inciter les conducteurs à limiter leur vitesse en ville, six radars pédagogiques sont placés sur les principaux axes présumés accidentogènes.

2 – 8 Propreté – Environnement

Titulaire du label Trois Fleurs, Saumur est belle et bien fleurie. La façade de Loire a été décorée tout l'été de 42 grands pavois colorés dus au talent de Sandrine Rabouan.

Grâce au plan Ville propre et à l'action des services municipaux, Saumur est propre et doit le rester. Ce devoir de civisme concerne tous les saumurois, en particulier les propriétaires d'animaux qui laissent parfois sur la voie publique des traces de leur passage. Une récente campagne d'affichage a été organisée pour les sensibiliser.

Le respect de l'environnement naturel entraîne l'abandon progressif des produits phytosanitaires et du traitement chimique des mauvaises herbes, ainsi que la réduction des arrosages et l'espacement des tontes. Ce qui provoque l'agacement de certains, mais l'économie de la ressource en eau et une meilleure sauvegarde de la biodiversité sont à ce prix.

3 - L'exécution budgétaire 2011

L'année 2011 approche de sa fin, et d'ores et déjà, je peux vous assurer que l'exécution du budget s'est déroulée conformément aux décisions votées.

Fonctionnement

Les dépenses ont été maîtrisées à hauteur d'environ 98 % des crédits votés, malgré un surcoût de 100.000 € des frais de personnel, principal poste de charges qui représente 51 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes atteindront quasiment 100 % de la prévision budgétaire ce qui permettra de constater au compte administratif un excédent de fonctionnement de l'ordre de 2,9 M€.

Investissement

Les dépenses d'équipement facturées et mandatées devraient atteindre 9,5 M€ contre 9,3 M€ en 2010. Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts est d'environ 60 %. En contrepartie, les subventions d'équipement reçues se monteront à 2,36 M€, soit 58,6 % de la prévision budgétaire.

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement permettra de constater au compte administratif un excédent de 1,7 M€ qui couvrira largement le besoin de 1,15 M€ constaté à fin 2010 et reporté sur 2011.

L'affectation à la section investissement d'une partie du résultat de fonctionnement 2010 a permis de limiter le recours à l'emprunt à 1,9 M€. L'annuité de remboursement en capital s'élevant à 2,3 M€, la dette à long et moyen terme, hors PPP, se trouvera réduite d'environ 400.000 €, conformément aux engagements pris.

4 - Orientations budgétaires 2012

Le projet de budget primitif sera soumis au vote du Conseil Municipal le 10 février 2012.

Ce qui suit concerne le cumul des 3 budgets à caractère administratif :

- budget principal
- budget du PRU
- budget des services assujettis à TVA

4-1 Lignes directrices

Nous maintiendrons en 2012 une politique budgétaire et financière analogue à celle que nous avons menée au cours des années précédentes. Cette politique prudente, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, a généré ces dernières années des résultats positifs qui ont permis de redresser les comptes, d'augmenter le niveau des investissements de modernisation de la Ville, tout en diminuant son endettement.

La construction budgétaire de l'exercice 2012 reposera donc sur les mêmes lignes directrices que celles qui ont prévalu pour les budgets précédents, et cette année encore, il sera proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux communaux des deux taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Cependant, le contexte général dégradé, le manque de visibilité en matière économique et financière, et le poids de nos charges d'intérêt aggravées par au moins deux de nos emprunts structurés souscrits en 2007, nous imposeront d'être toujours plus attentifs aux dépenses de fonctionnement. Nous devons maintenir un niveau d'épargne brute acceptable au regard de l'annuité de la dette et du besoin de financement des investissements déjà engagés, dont les principaux :

- poursuite de la sécurisation du château et des remparts
- confortement des sols sous l'église Saint Pierre et consolidation du bloc nord ouest
- poursuite du programme de rénovation urbaine
- création d'une voie pénétrante au pôle Balzac depuis le rond point de la piscine du Val de Thouet, et aménagement de parkings
- lancement de la construction de la maison de l'enfance au Chemin Vert
- poursuite de la modernisation des écoles et des équipements sportifs
- lancement de la construction d'un groupe scolaire sur le site du Clos Coutard
- étude de la rénovation du centre ville et d'un nouveau plan de stationnement
- et l'accompagnement de tout projet structurant qui se révélerait bénéfique pour l'économie de Saumur et l'emploi des saumurois.

Ce qui nous conduira à être très sélectifs dans l'engagement de nouveaux programmes d'équipement.

4-2 Section de Fonctionnement

4-2-1 Recettes

Les dotations et participations de l'Etat sont prudemment évaluées à 9,95 M€, en baisse d'environ 2%.

Compte tenu de l'augmentation des bases fixée par l'Etat à 1,8 % et du maintien des taux communaux au même niveau que les années précédentes, le produit des trois taxes sur les ménages est attendu à 14,270 M€.

En raison de la fin du remboursement de trois emprunts transférés, l'attribution de compensation versée par Saumur Agglo augmentera à hauteur de 3,5 M€.

Au total, les recettes de fonctionnement devraient atteindre environ 35,8 M€ en légère progression par rapport à 2011.

4-2-2 Dépenses

Comme chaque année, une gestion rigoureuse des charges à caractère général et des frais de personnel sera indispensable. Néanmoins, l'augmentation du prix de l'énergie, des assurances, et l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) sur les rémunérations des agents entraîneront inévitablement ces dépenses à la hausse.

La municipalité continuera à financer l'enseignement primaire, public et privé, le soutien scolaire, l'école intercommunale de musique, et à soutenir de son mieux l'action des associations à caractère social, sportif ou éducatif, tant dans le cadre du droit commun que dans celui du CUCS.

Nous nous efforcerons de maintenir au même niveau qu'en 2011 l'enveloppe globale des subventions versées aux associations, en nous réservant toutefois d'en modifier la répartition pour tenir compte des besoins sociaux qui naîtraient de l'aggravation vraisemblable de la situation économique.

Nous maintiendrons une politique de la ville active et demeurerons attentifs aux territoires spécifiques confrontés à des situations dégradées en termes de chômage, notamment des jeunes, de qualification professionnelle ou de bas revenus. Les projets éligibles au CUCS devront concerner les principales composantes de la vie quotidienne des habitants : emploi, éducation, santé, droit, mobilité... et contribuer à améliorer leurs conditions de vie et à transformer l'image et la perception de leur quartier.

À ces fins, la ville soutiendra, dans les domaines scolaire, social, sanitaire, sportif, culturel et récréatif, ou encore de lutte contre les discriminations, des actions qui visent à :

- assurer le "droit à la ville" et encourager l'accès de toutes les populations aux services,
- insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer la coexistence des diverses catégories sociales,
- amortir les difficultés des populations qui vivent différentes formes de précarité,
- réduire les écarts des différents indicateurs sociaux et évaluer les résultats des actions menées.

Après son succès populaire de 2011, Le Trésor des Ducs d'Anjou sera à nouveau programmé au château en juillet et août, dans une version revisitée et sans feux d'artifices.

Les charges financières d'intérêts sur les emprunts structurés dont les seuils sont basés sur les parités de l'euro par rapport au franc suisse et au dollar US risquent d'augmenter de façon très importante.

Globalement, les dépenses de fonctionnement devraient rester cantonnées à 31,6 M€, permettant de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de 4,2 M€ dont 1,5 M€ d'amortissements.

4-3 Section d'Investissement

4-3-1 Dépenses

L'annuité de remboursement en capital de la dette atteindra environ 2,6 M€.

Les programmes de travaux et d'équipements sont trop nombreux pour être tous énumérés ici, mais les principaux concerneront :

- le projet de rénovation urbaine (2,6 M€)
- les monuments historiques : château, remparts, église St Pierre (2,6 M€)
- la voirie et le pôle Balzac (1,5 M€)
- l'urbanisation, les réseaux et l'aménagement du centre ville (0,6 M€)
- le PPP éclairage public (0,5 M€)
- les écoles (0,5 M€)
- les équipements sportifs, sociaux et culturels (0,5 M€)

pour un total de 11,2 M€ sensiblement identique à celui inscrit au budget de 2011.

4-3-2 Recettes

Le financement des investissements sera assuré essentiellement par :

- des subventions d'équipement évaluées à 3,7 M€,
- le FCTVA pour 1,5 M€,
- la dotation aux amortissements pour 1,5 M€,
- l'autofinancement prévisionnel évalué à 2,7 M€,
- des cessions d'actifs communaux non stratégiques pour 0,8 M€
- et le recours à l'emprunt, dont le montant sera fixé en fonction de l'affectation du résultat 2011 décidée

après approbation du compte administratif. L'objectif de réduction de la dette de 400 à 500.000 € sera maintenu.

5 – Enfin, quelques informations à propos des budgets annexes :

- Chaufferie du Chemin Vert : des travaux sont prévus pour l'extension du réseau de chaleur à destination des habitations des secteurs Fricotelle et Bonneval.

- Lotissements : des travaux de viabilisation et d'aménagement de terrains à bâtir seront entrepris à St Lambert (Les Enverries), à St Hilaire (rue des Sables) et à Bagneux (Les Marchais).

Mes chers collègues, voila les éléments d'information que je soumets à votre débat.

Comme les années précédentes, la politique budgétaire que je vous propose consistera à maîtriser attentivement les dépenses de fonctionnement pour préserver une capacité d'autofinancement satisfaisante, tout en maintenant autant qu'il sera possible notre fidèle soutien au tissu associatif dont l'action sociale, éducative et sportive est reconnue et si nécessaire à la bonne harmonie du Vivre ensemble à Saumur.

Ainsi nous pourrons, sans augmenter les taux des taxes communales, contribuer à aider les plus démunis, poursuivre l'indispensable modernisation de notre Ville et l'entretien de notre magnifique patrimoine, en limitant au strict minimum le recours à l'emprunt et en réduisant progressivement, mais avec opiniâtreté, un endettement particulièrement pénalisant.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Date de réception en Sous-Préfecture
le 20 décembre 2011

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN